

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_10_22_OJ_CR



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'administration
Séance du 22 octobre 2021**

**PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 22 OCTOBRE 2021
ET
ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CA DU 12 JUILLET 2021**

Délibération n°DELIB_01_ADM_21_10_22_OJ_CR

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le président en date du 12 octobre 2021.

VU

- le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 à L.1431-9 et R.1431-1 à R.1431-21 ;
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le Code de l'Éducation nationale, notamment ses articles L.216-3 et L.759-1 à 9
- la délibération n°10/1103/CURI du Conseil municipal de la ville de Marseille, en date du 6 décembre 2010, demandant la création d'un établissement public de coopération culturelle ;
- l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'administration inaugure la séance par l'adoption du compte-rendu de la séance précédente communiqué à l'ensemble des membres y siégeant le 6 décembre 2019 ;
- le règlement intérieur de l'établissement.

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_10_22_OJ_CR

Le Président,

EXPOSE

L'Ordre du jour décrit dans l'invitation de participation adressée aux membres du Conseil d'administration le 12 octobre appelle l'examen des points suivants :

L'ordre du jour proposé appelle la présentation et l'adoption des points suivants :

- Ordre du jour et compte-rendu de la séance du 12/07/22 – DELIB 1
- Tarifs – DELIB 2
- Décision modificative - DELIB 3
- Projet DEMOS – DELIB 4
- Tableau des emplois – DELIB 5
- Congés famille – DELIB 6
- Mise à disposition de personnels à l'école supérieure de danse – DELIB 7
- Régime indemnitaire – DELIB 8
- Télétravail - DELIB 9
- Bilan social – INFO 10
- Bicentenaire du conservatoire – DELIB 11
- Convention de transfert de données personnelles des élèves du conservatoire – DELIB 12
- Élection à la commission d'appel d'offres – INFO 13
- Questions diverses : convention de subvention Erasmus+ 2021

Rajouté au tableau

M. Mme est désigné.e comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 mars 2021 est soumis à l'approbation du Conseil d'administration, sous réserve d'éventuelles suggestions de modification.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_01_ADM_21_10_22_OJ_CR

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter le compte rendu de séance du 19 mars 2021.

Article 2 : de valider l'ordre du jour de la séance.

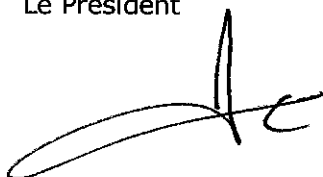
Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrage exprimés	21
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	1

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 12 juillet 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20211022-01CA211022OJCR-DE
Reçu le 22/10/2021

